



LE CHAPELLE AUX NAUX **ARD**



Edito

La salle polyvalente a été construite il y a 27 ans déjà. Depuis, le champ loué par la municipalité qui lui servait de parking était chaque année rafistolé mais restait boueux à la mauvaise saison. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé la construction d'un véritable parking adapté à l'utilisation de cette salle qui sert tous les jours (garderie, Familles Rurales, cantine, associations, locations le week-end...) et qui servira aussi pour l'école.

Une partie de la voirie communale est en cours de réparation (principaux carrefours, descente de l'Aireau Douet). Ces travaux ont été entrepris pour améliorer la sécurité sur nos routes. Je souhaite vivement que les automobilistes respectent les limitations de vitesse car sinon je serai obligé de demander à la gendarmerie d'intervenir sur le territoire communal...

Bien que la taxe foncière n'ait pas été réévaluée ces 5 dernières années, nous n'avons pas souhaité l'augmenter cette année pour ne pas ajouter à la forte augmentation des taxes départementales décidées par le Conseil Général.

Le concours des maisons fleuries, qui a connu un vif succès, a contribué aux efforts de la municipalité sur le fleurissement pour faire de la Chapelle aux Naux une halte agréable sur le parcours de la Loire à vélo.

Je constate avec plaisir que nos associations sont de plus en plus dynamiques et contribuent à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre. Le fête des bateliers le 16 août et le concert dans l'église le 18 octobre en sont de bons exemples. La municipalité continuera à les aider, en espérant que le nombre de leurs adhérents va continuer à

augmenter.

Philippe
MASSARD

Bonne lecture !

Sommaire

Les Informations pratiques	p2
Retour sur un été très chaud	p2
Les Impôts Locaux	p3
Les réalisations récentes	p4
Les réalisations à venir	p5
Retour sur les événements	p6
Agenda	p7
Le Carnet	p8
Les Indispensables	p8

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR
WWW.LACHAPELLEAUXNAUX.COM





Informations pratiques

LES CHAPELLAUNIENS BIENTÔT ÉQUIPÉS DES NOUVEAUX COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ LINKY !

Le comptage de l'énergie électrique se modernise : d'ici à 2017, ce sont plus de 30 millions de compteurs d'électricité en France qui pourraient être remplacés par des compteurs communicants de couleur vert anis, appelés Linky.

Avant de lancer ce déploiement au niveau national, il a été décidé une évaluation de ce nouveau système de comptage en 2010 sur 150 communes d'Indre-et-Loire. Cette évaluation, qui s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement, est menée par ERDF, gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité, et suivie par la Commission de régulation de l'énergie et par le ministère du développement durable.

LA CHAPELLE AUX NAUX fait partie des communes pilotes pour le déploiement des compteurs Linky. Les Chapellauniens, particuliers et professionnels, bénéficieront de ce nouveau système de comptage à compter de mars 2010.

LES BÉNÉFICES DE LINKY

Linky simplifiera la vie de chacun : les interventions telles que le relevé des compteurs, le changement de puissance ou encore la mise en service pourront être réalisées à distance et en moins de 24 heures.

Mais aussi, Linky est le premier pas vers une meilleure maîtrise de vos consommations d'énergie grâce à une information plus riche sur vos données de comptage.

EN PRATIQUE, COMMENT CELA VA-T-IL SE PASSER ?

Cette opération est menée par ERDF, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de notre commune. Chaque administré concerné recevra un courrier d'ERDF expliquant dans le détail les modalités de remplacement. Ce courrier sera à lire attentivement. D'ores et déjà sachez que l'intervention, d'une durée moyenne de 30 minutes, nécessitera une coupure momentanée de votre installation et sera réalisée par un partenaire de ERDF, la société PC30, pour notre commune. Si le compteur est situé à l'intérieur de vos locaux, votre présence sera nécessaire.

QUI PAYE ?

Le compteur et son remplacement entrent dans les coûts de gestion du réseau de distribution d'électricité : ils ne vous seront bien sûr pas facturés. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'il s'agit d'un simple acte technique : votre contrat de fourniture d'électricité actuel ne sera pas modifié.



RETOUR SUR UN ÉTÉ TRÈS CHAUD...



Cet été particulièrement chaud et sec a été propice à 2 incendies (d'où l'importance de respecter les interdictions de faire du feu pendant l'été...) : Dans le village des Yutiers une grange a brûlé en pleine nuit, ne laissant que les murs et une partie du toit.

Aux Roberts (limite avec Villandry), un feu de chaume a heureusement été circonscrit par les pompiers avant de prendre trop d'importance. Que ceux-ci soient ici remerciés pour la rapidité et l'efficacité de leurs interventions.

site des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire: www.sdis37.fr

Les impôts locaux à La Chapelle-aux-Naux

LA TAXE D'HABITATION

Identifiant		OCCUPANTS		Revenu (FR) ①	Parti exon. ②
370206137889177893		M OU MME		5	75068 - 2,00 B
TAXE D'HABITATION 2009 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS					
Éléments de calcul	Commune	Département	Inter-communauté	Département	Taux applicables
Valeur locative brute ③	2722			2722	
Valeur locative cadastrale	1890			1890	
+ Éléments à la base					
+ Personnalité à abaisser	10 %			10 %	
+ Per. personnes âgées 1 ou 2 pers. (parformid)	15 %			15 %	
+ Per. personnes âgées 3 pers. + pers. (parformid)					
+ Subsidé à la base					
+ Subsidé handicapé					
Base nette d'imposition ④	2722			2722	
Taux d'imposition 2009	11,5 %			7,75 %	
Cotisations 2009 ⑤	313			210	
Report taxe d'imposition 2008	102,88 %			0,88 %	
Report cotisations 2008	254			183	
Majoration en valeur ⑥	+29			+27	
Majoration en pourcentage	+12,21 %			+14,75 %	
Équipements de référence ⑦	Commune	Département	Inter-communauté	Département	100
+ Subsidé à la base					
+ Per. personnes à charge (rang 1 ou 2)					
+ Per. personnes à charge (rang 3 ou 4)					
+ Subsidé à la base					
ÉVALUATION DES AMPLIATIONS TACHES 2008 ET 2009	ANNEE 2008	ANNEE 2009	En valeur	En pourcentage	Point de position ⑧
Tax Collectivités	486	546	+56	+11,89 %	Placement pour base élevée ⑨
En déduction					Placement selon la nature ⑩
ET = 100 - 80 = 20ème à passer	486	546	+56	+11,89 %	
COEFFICIENT	1	1			
Montant de votre impôt	15,29 %	066030044W	MASON	H	2722
Montant de la redevance audiovisuelle due en 2009	119				

Toute personne la paye (propriétaires, locataires et même personnes hébergées gratuitement), résidence principale ou secondaire, à partir du moment où elle est dans les lieux au 1er janvier de l'année.

Son montant dépend de la valeur locative cadastrale du logement et du taux de la taxe communale et de celle du département (Conseil Général)

De plus, l'Etat prend des frais de gestion de 4,4% du montant de la taxe pour la résidence principale et 8% pour les résidences secondaires, destinés à financer la collecte de l'impôt...

Pour la Chapelle aux Naux, le taux communal est de 11,50%, un des plus bas du département.

Elle a augmenté cette année de 6,85% après 5 années sans hausse.

LA TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI

Tout propriétaire d'une habitation au 1er janvier de l'année est soumis à la taxe foncière sur le bâti.

Son montant dépend des taux d'imposition de la commune, du département et de la région sur le foncier bâti, et de la moitié de la valeur locative cadastrale.

Le taux pour la commune est en 2009 de 11,02% . Bien qu'elle n'ait pas augmenté depuis 5 ans, le Conseil Municipal a décidé de ne pas y toucher pour contrebalancer la hausse de 12% décidée par le Conseil Général.

LA TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI

Elle est due par tout propriétaire d'un terrain au 1er janvier de l'année.

Elle dépend du taux d'imposition de la commune, du département et de la région, et de la valeur locative cadastrale diminuée de 20%.

Le taux communal est pour 2009 de 37,90%. Suite au remembrement, certains propriétaires ont vu leur imposition augmenter ou diminuer...

A noter que l'Etat prend aussi des frais de gestion pour recouvrement des taxes foncières (8% du montant). La politique de la Municipalité est de garder un taux d'imposition bas pour ne pas pénaliser financièrement les habitants.

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS		Commune : 006 A LA CHAPELLE AUX NAUX		Département : 570 NORD-ET-LOIRE		Région : 11		TOTAL des cotisations	
Taux 2008	11,02 %	%	%	8,63 %	3,47 %	%	%	12,49 %	
Taux 2009	11,82 %	%	%	9,67 %	3,47 %	%	%	13,87 %	
Adresse				1541	1541			1541	
Base	1541			1541	1541			1541	
Cotisation	156			132	47			178	
Base									
Cotisation	146			115	46			166	
Variables	150			132	47			178	
en % ①	+2,74 %			-14,78 %	+2,17 %			+7,23 %	
Commune	Syndicat de communes	Inter-communauté	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ②	Chambre d'agriculture			
Taux 2008	35,20 %	%	%	20,19 %	8,62 %	%	%	12,00 %	
Taux 2009	37,90 %	%	%	22,62 %	8,62 %	%	%	12,89 %	
Base	28							35	
Cotisations	4							2	
Variables	11							4	
en % ③	+375,00 %							+100,00 %	
Base « État »								X	
Base « Collectivité »									
-La base communale des terres agricoles secondées est de	7 €								42
									Montant de votre impôt



Les réalisations récentes...



A la demande du Maire un ensemble de box permettant de stocker des matériaux divers (sable, enrobé à froid, grave, sel...) a été construit gracieusement par la société Eurovia pendant qu'elle effectuait les travaux du parking de la salle polyvalente.



Vu le bon accueil réservé par les habitants à la première tentative de fleurissement de la commune, la Municipalité a décidé de passer la vitesse supérieure : grâce à l'aide technique du responsable de Langeais, nous avons pu acheter à bas prix de très jolies compositions qui ont décoré magnifiquement le centre bourg et le port du printemps à l'automne. Grâce à la générosité de René Chardon qui a offert de vieux tonneaux, les entrées du bourg ont également été fleuries.

La commission cadre de vie réfléchit à une possibilité d'étendre le fleurissement à d'autres parties de la commune, malgré les actes de malveillance à redouter.



Le Nouveau parking

La salle polyvalente a été construite il y a 27 ans...

Le terrain qui servait de parking, souvent boueux l'hiver, a été acquis par la Municipalité à la faveur du remembrement.

Le Conseil Municipal a décidé de le transformer en véritable parking arboré de 25 places plus un emplacement pour 10 bicyclettes. L'éclairage a été installé courant octobre, et cette salle qui rend bien service aux associations et à la population a enfin un véritable parking. Le montant des investissements s'élève à 80 000 euros environ (25% de moins que ce qui était prévu), financés par un emprunt sur 15 ans de façon à étaler la dépense d'une manière équitable entre les générations.

Regardez le retour en quelques photos du chantier page 5.



Le parking terminé

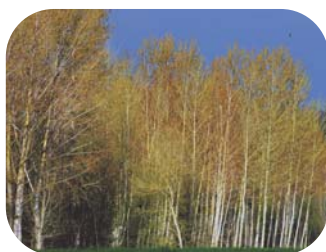
...et celles à venir.

Voierie remembrement

Suite au remembrement, la commune s'était engagée à effectuer certains travaux concernant notamment les chemins communaux. Ceux-ci ont été réalisés courant juin et le résultat est tout à fait satisfaisant.



Peupliers



Le Conseil Municipal a décidé de vendre les peupliers plantés il y a une trentaine d'années par le Maire de l'époque, Mr Rivry et ses adjoints sur les bords du Vieux Cher, qui sont arrivés à maturité.

L'abattage de ces 600 peupliers environ, réalisé fin 2009, rapportera au budget communal 21 000 euros (nettoyage du sol inclus).

Voie communale

Comme chaque année, une entreprise est intervenue cet été pour entretenir la voirie communale.

Par ailleurs d'importants travaux ont été entrepris courant novembre pour remettre en état les principaux carrefours de la commune, aménager la descente de la rue de l'Aireau Douet pour améliorer la sécurité, et enfin refaire la rue des Brisaciers qui est en mauvais état.



Panneaux indicateurs

Voici des exemples de panneaux indicateurs qui seront installés sur le territoire de la commune pour indiquer les gîtes, chambres d'hôtes et possibilités de restauration, respectant la charte du Parc Naturel Régional.



Retour sur le chantier du parking...



- 1: Préparation du terrain
- 2: Démontage de l'ancien pylone EDF
- 3: Mise en place du revêtement
- 4: Surface passage piétons
- 5: Finitions



Retour sur les événements et l'agenda du semestre

Concours Maisons Fleuries

Le concours des Maisons Fleuries a été organisé par la Municipalité pour la première fois cette année. 12 participants (nombre important pour une première fois) ont bichonné leur jardin, petit ou grand ou leur terrasse pendant tout l'été. La Commission Environnement et Cadre de Vie s'est déplacée 2 fois pour visiter ces jardins et a désigné, après de vives discussions, les heureux gagnants.

Ceux-ci se verront remettre leurs prix pendant les vœux du Maire le dimanche 10 janvier 2010.



Fête des Bateliers



Décider de faire la Fête des Bateliers un dimanche à la mi-août était risqué... Mais pari gagné car ce fut une belle réussite.

Dès 16H la foule se pressait à la Plesse du Bourg en bord de Loire pour écouter le conteur de Loire, les chants des Bateliers ou assister au théâtre de marionnettes en faisant honneur aux rafraîchissements bienvenus par cette très belle et chaude journée d'été. Un repas champêtre a ensuite réuni 160 convives à l'ombre des arbres, qui ont pu apprécier le répertoire d'un sympathique orchestre.

Après un mini tour de chant de Joelle Labrosse, dont nous avons pu admirer la remarquable voix, accompagnée à l'accordéon par son compagnon, l'association des Bateliers a donné un mini récital de ses plus belles chansons pour amener l'assistance jusqu'au feu d'artifice offert par la municipalité, qui fût grandiose comme les années précédentes.





Fête de la Musique

Le dimanche 21 juin, la Fête de la Musique a été célébrée à la Chapelle aux Naux à l'initiative d'une association locale, avec l'aide des Bateliers.

Toute la journée, un excellent orchestre a fait danser les nombreux spectateurs sur la place à côté de l'auberge La Gabarre.



Brocante des Familles Rurales

La brocante organisée par les Familles Rurales a été un grand cru cette année : beaucoup d'exposants, beaucoup de visiteurs et du beau temps pour une fois...Rendez-vous l'année prochaine en mai...



Concert

Grande Première à la Chapelle aux Naux : Le dimanche 18 octobre a eu lieu un concert dans l'église, donné par l'ensemble CASADH (musique ancienne et traditionnelle d'Irlande, Ecosse et Angleterre avec des instruments rares et oubliés)

Un grand moment musical dans l'église du village pleine à craquer.

Devant le succès de ce concert, la municipalité et les Familles Rurales ont décidé de renouveler l'expérience au moins 2 fois dans l'année.



Agenda

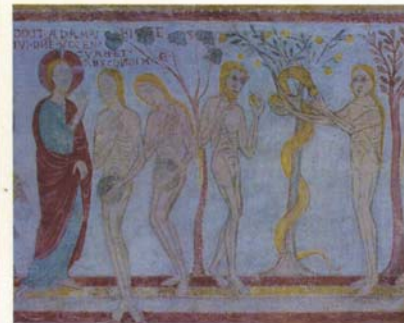
Dimanche 6 décembre:
Marché de Noël des Bateliers à la salle polyvalente

Dimanche 20 décembre:
Arbre de Noël pour les enfants de l'école organisé par le Comité des Fêtes

Dimanche 10 janvier 2010 : Voeux du Maire

www.lachapelleauxnaux.com

Les fresques médiévales de l'Église Saint Martin à Lignières-de-Touraine (37)



L'historique :

Les fresques romanes ont été réalisées durant la seconde moitié du XII^e siècle et ont connu une reprise au XIII^e, puis au XIV^e siècle. Elles ont ensuite été occultées au XVIII^e siècle. Au XIX^e siècle, elles ont été partiellement dégagées et entièrement repeintes.

La mise à jour effectuée d'octobre 2008 à mai 2009 par Madame Reille-Taillefert a permis de leur redonner tout leur éclat originel.

Les fresques :

C'est un des plus beaux ensembles pratiquement complet de peintures médiévales de la Touraine.

Le cul de four est occupé par un Christ en gloire entouré des animaux symboles des quatre évangélistes et de quatre anges.

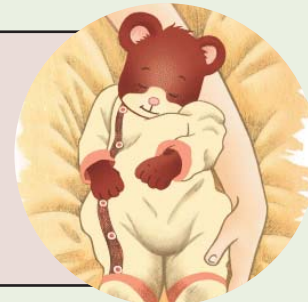


Le Carnet

Le 23 septembre le Maire a remis à Mme et Mr Americo Dos Santos Pires le livret concrétisant leur acquisition de la nationalité française, au cours d'une cérémonie à la Préfecture de Tours.

Naissances

Rayn SALLAI
Sullyvan JEAN-CALIXTE
Inès BODIN



Decès

Abdelkader SALLAI le 24/05/2009
Marcel GALLOU le 29/05/2009
Franck TENNEGUIN le 08/07/2009
Odette MACRON, veuve TESSIER le 19/07/2009

Mariage



David AUDIN et Laëtitia LEFAY le 21/02/2009
Grégory BAUDRIER et Myriam VAL-
LERIE le 28/03/2009

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Mardi de 14h à 18h
Mercredi de 8h30 à 12h30 et 14h à 18h
Vendredi de 8H30 à 12H30.
Les 1er et 3ème samedi du mois de 9h à 12h

Liste des numéros d'urgence

Pompiers : 18, 112
SAMU : 15, 112
Gendarmerie : 17
EDF dépannage : 08 10 33 30 37
Centre anti-poison: 02 41 48 21 21

L'info en plus

Dès 50 ans, le dépistage organisé du cancer colorectal, c'est tous les 2 ans ! En effet, à partir de 50 ans, le dépistage organisé de ce cancer, doit faire partie de nos habitudes et sera renouvelé tous les 2 ans.

En Indre et Loire, c'est le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (CCDC) qui vous invite tous les 2 ans à réaliser un test Hemocult II®, pour le dépistage organisé du cancer colorectal. Ce test est pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Ce n'est pas la coloscopie qui ne sera réalisée que si ce test est positif.

Lorsque vous vous rendez chez votre médecin traitant, présentez-lui, dès le début de la consultation, la lettre d'invitation que le CCDC vous a adressée. Il vous remettra le test que vous réaliserez à votre domicile.

En Indre et Loire, environ 45% de la population participent au dépistage organisé du cancer colorectal. Malgré cette participation encore insuffisante, depuis 2003, 350 cancers ont été diagnostiqués et des polypes ont été retirés chez 1800 personnes.

N'hésitez plus, ne laissez pas passer votre tour,

Cet examen peut vous sauver la vie.

Rassurez-vous dans 97% des cas le test est négatif et s'il est positif cela ne veut pas dire cancer

Votre médecin traitant est le mieux placé pour vous renseigner.

Parlez-en avec lui le plus tôt possible ou appelez le CCDC au 02.47.47.98.92.

Résultats de la campagne en cours 2007-2009

Dans le canton de AZAY LE RIDEAU

33,51% de la population ont participé au dépistage organisé du cancer colorectal.

Dans la commune de LA CHAPELLE AUX NAUX

33,02% de la population ont participé au dépistage organisé du cancer colorectal.

Les indispensables